

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE
10 RUE ETIENNE THIBAUT
77875 MONTEREAU CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 96 913 084 401
Référence de l'avis : 24 77 4077418 02
Contrat de prélèvement : M3 77 0210843 93
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M377021084393

Numéro de propriétaire : 079 P00354 T

Département d'imposition : 770
SEINE-ET-MARNE

Commune d'imposition : 079
CHAMPAGNE SUR SEINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/09/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 77036

PIGEON MAGALIE NINON
46 RUE DU THEATRE
75015 PARIS

Somme à prélever

229,00 €

Montant de vos taxes foncières **821,00 €**

Acomptes mensuels déjà versés - 592,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :

16 septembre	2024	74,00 €	15 novembre	2024	81,00 €
15 octobre	2024	74,00 €			

Compte bancaire : FR08 3000 2011 460X XXXX XXX3 V84

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE
10 RUE ETIENNE THIBAUT
77875 MONTEREAU CEDEX
Tél : 01 64 32 01 03
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF MELUN
CELL FONC DEPARTEMENTALE
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL
77010 MELUN CEDEX
Tél : 01 64 41 77 57

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2025

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2025	82,00 €	16 juin	2025	82,00 €
17 février	2025	82,00 €	15 juillet	2025	82,00 €
17 mars	2025	82,00 €	18 août	2025	82,00 €
15 avril	2025	82,00 €	15 septembre	2025	82,00 €
15 mai	2025	82,00 €	15 octobre	2025	82,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCW3HH	PROPRIETAIRE	PIGEON MAGALIE NINON

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	46,17 %	%	3,60 %	0,58 %	11,49 %	0,189 %		
	Taux 2024	46,17 %	%	3,60 %	0,587 %	11,44 %	0,18 %		
	Adresse	128 RUE DU GENERAL DE GAULLE							
	Base	1275		1275	1275	1275	1275		
	Cotisation	589		46	7	146	2	790	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	567		44	7	141	2			
Cotisation 2024	589		46	7	146	2	790		
Variation	+3,88 %	%	+4,55 %	0 %	+3,55 %	0 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023 Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 49164 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 2 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 2 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		31	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 770 01 111 036 079 079 U A						Montant de votre impôt		821	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.